



## **7. RECOMPENSES**



### **Art. 1. Médaille d'honneur**

La médaille d'Honneur sera décernée à chaque licencié de la FLH après une affiliation ininterrompue de 15 ans.

La médaille d'honneur ne sera décernée qu'une fois.

Les personnes ayant encouru des disqualifications pour une durée supérieure à 12 mois n'ont pas droit à cette médaille.

### **Art. 2. Mérites spéciaux**

Le Conseil d'administration peut décerner une médaille, un cadeau ou une carte de dirigeant à vie à des personnes qui ont de grands mérites pour la FLH ou pour le handball en général.

### **Art. 3. Carte dirigeant de la FLH**

Les membres du Conseil d'administration, le personnel administratif et technique, les arbitres et les délégués ainsi que les membres des commissions permanentes de la FLH ont droit à la carte dirigeant donnant droit à une entrée libre à toutes les rencontres nationales et internationales organisées par la FLH pour autant qu'il y ait des places disponibles.

La validité de cette carte sera d'une saison.